



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 31 MARS 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

19

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

17

Date de la Convocation :

25 Mars 2021

Date d'affichage :

1er avril 2021

Objet de la délibération :

DEL2021/005 - BP 2021 – LOTISSEMENT ALEGRIA

L'an Deux Mil Vingt et un et le Trente et Un Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Michel RAFFIN, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Martine DUVIGNAC

Monsieur Michel RAFFIN, adjoint délégué aux finances, à la fiscalité et à la vie économique présente à l'assemblée le projet de BP 2021 pour le Lotissement ALEGRIA. Il l'informe qu'il reste encore des reliquats de TVA à régulariser.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget Primitif 2021 du budget annexe du Lotissement ALEGRIA.

Section Investissement :

- Dépenses..... 0.00 €
- Recettes..... 0.00 €

Section Fonctionnement :

- Dépenses..... 10.00 €
- Recettes..... 10.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le BP 2021 du Budget Annexe du Lotissement ALEGRIA.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :